

Procès-Verbal

Séance du 7 Juillet 2023

L'an 2023 le 7 Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-des-bois, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURAND Etienne Maire

Présents : M. DURAND Etienne, Maire, Mmes : BRANSARD Marie-Claire, GALLIENNE Josette, GALLIOT Marie-Ange, MOREIRA Nathalie, MM : GITTON Romain, GUILLEMEAU Aurélien, LEMAIN Bastien, MARIE Philippe

Excusés ayant donné procuration : Mme DENIS Christelle à M. DURAND Etienne, M. SAJOT Benoît à M. GUILLEMEAU Aurélien

Excusé : M. TRAMUNT Yannick

Absent : M. CHAMBRIN Hugues

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 30/06/2023

Date d'affichage : 30/06/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond : 11/07/2023
et publication ou notification du : 11/07/2023

A été nommée secrétaire : Mme GALLIOT Marie-Ange

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Protocole suite au licenciement d'un agent pour inaptitude physique - 2023_029
Vente portion chemin domaine de la Fin - 2023_030
Délibération autorisant le recours à la prestation d'actions de Formations dans le domaine de la prévention proposé par le CENTRE DE GESTION DU CHER - 2023_031
Fonds de solidarité pour le logement - 2023_032
Subvention crèche de Dun-sur-Auron " le Clos des Poussins " - 2023_033

Devis SDE - rénovation éclairage public - Centre Bourg (Route Dun, Route Levet, route Celon, route Barantheaume) (PLAN REVE) - Zone Ai - 2023_034
Devis SDE - rénovation éclairage public - Centre Bourg (suite route de Levet et rue de Beauvoir) - Zone AE - 2023_035

Préambule

M. le Maire annonce la démission de M. DEUSS Nicolas, conseiller municipal, en date du 3 juillet 2023 et souhaite la bienvenue à Mme AUCOUTURIER Mélanie, nommée sur le poste de secrétaire de mairie au grade de rédacteur en tant que contractuelle.

A l'ouverture de la séance, M. le Maire propose au conseil de rajouter 2 points à l'ordre du jour portant sur le plan de financement de la rénovation de l'éclairage public. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023

Chaque membre du conseil municipal a eu connaissance, par mail, du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023.

Monsieur le Maire demande si des observations ou rectifications sont à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Protocole suite au licenciement d'un agent pour inaptitude physique

réf : 2023_029

Le Maire rappelle que Madame COLELLA Dominique a été licenciée pour inaptitude physique sur les postes d'adjoint d'animation et d'adjoint technique par arrêtés du 14 mars 2023 notifiés le 18 mars 2023.

Le recours suite à la radiation des cadres déposé en décembre 2021 devant le Tribunal Administratif est toujours en cours d'instruction.

Un protocole d'accord transactionnel est engagé entre Madame COLELLA et la commune afin de trouver une issue amiable au litige et ainsi éviter une procédure longue, coûteuse et aléatoire pour chacune des parties.

Après discussion le conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le protocole et à mener toute action nécessaire à ce protocole.

Vente portion chemin domaine de la Fin

réf : 2023_030

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur MOREL, propriétaire du domaine de la Fin, pour l'acquisition d'une partie du chemin communal (525m²) incluse dans la cour.

Le prix de vente proposé est de deux euros cinquante le mètre carré.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (Pour : 10, Contre : 1) de vendre cette partie de chemin à Monsieur MOREL et Madame SOUSA DOS SANTOS pour le montant ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer, à la majorité, tout document se rapportant à cette vente.

Contre : 1 (MARIE Philippe)

Pour : 10

Intervention :

. M. MARIE Philippe estime que le prix du mètre carré est trop élevé.

Délibération autorisant le recours à la prestation d'actions de Formations dans le domaine de la prévention proposé par le CENTRE DE GESTION DU CHER

réf : 2023_031

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié impose la présence d'un Assistant de Prévention à toute collectivité quelle que soit sa taille et le nombre d'agents qui la compose. Cette mission a pour but d'assister et de conseiller l'autorité territoriale ainsi que tous les agents sur les questions relatives à l'amélioration des conditions de travail.

Mickaël CYPRES sera nommé Assistant de Prévention par arrêté. 5 jours de formation sont obligatoires la première année, deux jours la deuxième année et une journée les années suivantes.

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Centre de gestion du Cher (CDG18) propose les actions de Formations dans le domaine de l'hygiène et la sécurité suivantes :

- formation obligatoire des membres du CST (Comité Social Territorial)
- formation obligatoire des membres de la F3SCT (Formation Spécialisée en Sécurité, Santé et Conditions de Travail)
- formations Gestes et Postures
- formations initiales et continues des Assistants de Prévention
- sensibilisation à l'hygiène sécurité

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir faire appel à cette prestation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la prestation d'actions de Formations dans le domaine de la prévention proposées par le CDG18,
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion, jointe en annexe ainsi que tous les documents y afférant.
- d'autoriser le Maire à prévoir les crédits afférents à cette adhésion, et à procéder au règlement des factures présentées par le Centre de Gestion relatives à cette prestation.

Intervention :

. M. GUILLEMEAU Aurélien demande de questionner le service de prévention pour savoir si la formation premiers secours est obligatoire pour l'ensemble du personnel.

Fonds de solidarité pour le logement

réf : 2023_032

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention pluriannuelle relative à la contribution financière de la commune au fonds de solidarité logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes a été signée le 13 novembre 2020 avec le conseil départemental.

Par courrier du 26 mai 2023, le conseil départemental demande de fixer le montant de la participation pour 2023 et sa répartition éventuelle.

Après avoir délibéré, le conseil fixe, à l'unanimité, le montant de l'aide à 600 € pour l'année 2023, sans répartition prédéfinie.

Subvention crèche de Dun-sur-Auron " le Clos des Poussins "

réf : 2023_033

La crèche associative « Le clos des Poussins » est située à Dun-Sur-Auron et accueille des enfants de 2,5 mois à 6 ans au sein de la communauté de communes du Dunois et dans les alentours.

Face au déficit de 2022, le Président sollicite les collectivités pour un soutien financier. Monsieur le Maire propose de soutenir financièrement la crèche « Le clos des Poussins » avec une subvention d'un montant de 100 €. La subvention sera imputée à l'article 65748 (« divers »).

Après avoir délibéré, le conseil, à la majorité (1 abstention : LEMAIN Bastien et 10 pour), entérine la proposition de Monsieur Le Maire.

Devis SDE - rénovation éclairage public - Centre Bourg (Route Dun, Route Levet, route Celon, route Barantheaume) (PLAN REVE) - Zone Ai

réf : 2023_034

Monsieur le Maire présente le devis pour les travaux d'aménagement de l'éclairage public dans le cadre du plan REVE dans le centre de Saint-Germain-Des-Bois : passage en LED avec 26 luminaires.

Le coût global des travaux est évalué à 42 388.47 € HT.

La participation financière est calculée comme suit :

→ prise en charge par le SDE (70 %) : 29 671.93 € HT

→ participation commune (30 %) : 12 716.54 € HT

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel.

Intervention :

. M. MARIE Philippe évoque une installation ultérieure possible de boîtiers détecteur d'intensité.

. M. le Maire précise que la commune a obtenu une subvention dans le cadre du fonds vert pour les travaux programmés sur Celon et Barantheaume (délibérations du 28 avril 2023).

Devis SDE - rénovation éclairage public - Centre Bourg (suite route de Levet et rue de Beauvoir) - Zone AE

réf : 2023_035

Monsieur le Maire présente le devis pour les travaux d'aménagement de l'éclairage public sur la suite de la route de Levet et rue de Beauvoir : passage en LED avec 11 luminaires.

Le coût global des travaux est évalué à 10 885.54 € HT

La participation financière est calculée comme suit :

→ prise en charge par le SDE (50 %) : 5 442.77 € HT

→ participation commune (50 %) : 5 442.77 € HT

Après avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel.

Intervention :

Après discussion, la couleur blanche pour l'éclairage est retenue, de préférence à la couleur jaune.

Informations diverses :

○ Travaux

Monsieur le Maire fait part :

- . de l'avancement des travaux en cours sur la voirie en centre-bourg
- . de travaux en attente de commencement concernant les réseaux d'eaux pluviales et cuve à eau enterrée (Entreprise BORDAT et LAUMONIER)
- . La coupe des peupliers de la salle des fêtes à 3 mètres par l'entreprise THÉVENET. Pour les peupliers situés sur le terrain derrière le presbytère, une visite des lieux sera effectuée avant la demande d'un devis pour intervention.
- . Les travaux pour la rampe d'accessibilité à l'école sont en cours.

○ Mairie

- . Changement de contrat de téléphonie à la mairie et passage à la fibre.
- . Achat d'un nouvel ordinateur.

○ Associations

- . Création d'une équipe féminine de football : réunion le lundi 3 juillet à Levet. Une autre réunion aura lieu le mardi 11 juillet à Saint-Germain-des-Bois.
- . Intervention de Mme GALIENNE, Maire-Adjointe, présidente de la SGB Gym : nouveau démarrage de l'association à la rentrée de septembre.
- . Association des Amis de l'Eglise : nouvelle constitution des membres du bureau à venir.

○ Manifestations

- . 14 juillet : apéritif républicain à la salle des fêtes à 11h30.
- . 15 juillet : remise de la médaille de l'enfance et de la famille à Mme BERTIN.

Questions diverses :

- Bastien LEMAIN propose le versement d'une subvention exceptionnelle à la commune de PREUILLY suite au sinistre de fin juin. L'association des Maires du Cher sera sollicitée pour savoir si une action collective est prévue.
- Philippe MARIE : devis réalisé pour une petite tondeuse et pour l'entretien du tracteur-tondeuse.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 11/07/2023

Le Maire
Etienne DURAND



La secrétaire de séance
Mme GALLIOT Marie-Ange



